

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 5 novembre 2015

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Etienne, Levesque, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

Pouvoirs : M. Bodin donne pouvoir à Mme Levesque, M. Sorin donne pouvoir à M. Vivion

Absents excusés : Mme Aréal, M. Point

Finances

Décision modificative au budget : Lors de l'élaboration du budget, une somme de 3 000 € a été prévue pour le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Or, le montant s'élève à 6 567 €. Afin de permettre le règlement de cette dépense, le conseil municipal décide de faire la modification suivante au budget :

Dépenses de fonctionnement

- Art. 7325 – FPIC + 3 600 €
- Art. 022 – Dépenses imprévues - 3 600 €

Aménagement du centre-bourg

Le maire présente les propositions faites par le CAUE lors de la réunion du 19 octobre 2015.

Ateliers municipaux : Maintien des ateliers municipaux sur site et élargissement de l'emprise au sud (+30 m) pour les manœuvres de véhicules lourds ; transfert des cases à matériaux ; clôture du site ; traitement paysager de la lisière sud (plantations).

Stationnements : Création de stationnements enherbés au sud des ateliers (parcelle 48) afin d'alléger le stationnement rue Amand Michaud ; réservation et réseaux à prévoir pour la création de 2 places de stationnement pour recharge de véhicules électriques ; possibilité sur le long terme d'assurer une liaison piétonne avec le foyer et la bibliothèque.

Anciens jardins potagers : Requalification paysagère pour créer une coulée verte vers l'étang ; création d'un cheminement doux, préservation du puits.

Ilot Impasse de la Loge/Impasse du Cureau : Démolition du bâti et création d'une placette publique en continuité de la coulée verte ; création d'un cheminement doux ; maintien de l'accès vers les ateliers municipaux et nouveaux stationnements ; accès à sécuriser pour la sortie sur la rue Amand Michaud ; mise en sécurité et aménagement pour assurer les sorties des habitations sur la place (sorties piétons et véhicules) ; création éventuelle de places de stationnement (non prioritaire) pour les riverains.

Aménagement de la voirie : Maintien et remise en état de la voie de desserte des ateliers ; création et dévoiement de la voie au cœur de la placette (passage de véhicules lourds) ; choix du revêtement afin de dissocier la logique routière de la rue Amand Michaud et la voie d'accès à la placette et aux stationnements ; accompagnement de la voie par des aménagements paysagers et urbains (plantations, éclairage public...).

Le calendrier prévisionnel supposerait le déroulement suivant :

- janvier 2016 : présentation à la commission du cahier des charges
- février/mars 2016 : lancement de la consultation
- mars/avril : choix du bureau d'études et engagement de la mission
- mars/juillet 2016 : premiers éléments de projet (esquisse, avant-projet, projet)
- septembre : début des travaux

Terrain : La parcelle cadastrée AM n° 25, qui jouxte la propriété communale, a été intégrée à cet aménagement. Sa propriétaire, Mme Girard, propose de la vendre à la commune au prix de 17 € le m² (352 m²) soit un montant total de 5 984 € plus les frais d'acte. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, d'acquiescer cette parcelle.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation pour la démolition de la bibliothèque, approuve le cahier des charges.

Réseaux : des travaux sont à réaliser préalablement à la démolition :

- Suppression d'un branchement gaz 1 554.41 € TTC
- Suppression d'un branchement électrique 423.60 € TTC

Affaires sociales – Petite enfance

TAP : pour la 2^{ème} période, il y a 9 intervenants par jour. Suite à des problèmes de discipline au cours de la première période, Joël et Amélie ont rencontré les familles concernées. Si les problèmes continuent, des exclusions seront prononcées. Pour la 3^{ème} période, une activité « art floral » est à l'étude.

Cantine : le personnel rencontre de gros problèmes de discipline. Joël Poupard va intervenir auprès des enfants. Le règlement va être appliqué à la lettre et des exclusions pourront être prononcées.

Livret d'accueil : le conseil municipal émet un avis favorable pour investir dans la communication.

RAM : le conseil municipal rejette la demande des assistantes maternelles d'utiliser la maison de l'enfance le mardi en plus du vendredi. Un accord est donné pour l'achat de jouets. Le RAM fêtera ses 10 ans en 2016. Deux personnes sont désignées dans chaque commune pour participer à la préparation. Pour les Cerqueux, il s'agit de Marie-Evelyne Supiot et Bernadette Brémaud.

Accueil du mercredi : l'effectif est en baisse. Cette semaine, il n'y a pas eu d'accueil.

Bulletin communal : en cours de rédaction.

Écoles : suite à l'assemblée générale du 16 octobre 2015, il n'y a plus qu'un bureau pour l'A.P.E.L. et l'OGEC, le président est Frédéric Point. Avec la baisse des effectifs dans les années à venir, le budget va s'avérer plus difficile à gérer.

Foyer des jeunes : suite aux récentes dégradations, des sanctions devront être prises envers les jeunes responsables. Le maire et les adjoints vont rencontrer le président du CLAC.

Contrat enfance jeunesse : le maire est autorisé à signer le contrat enfance jeunesse 2015-2018 avec la CAF.

Affaires sociales Communauté de Communes du Bocage

- Evolution de la convention d'utilisation de la périscolaire, halte-garderie, ALSH : 3 points ont été évoqués et ajoutés à la convention.
 1. *TAP : Uniquement pour les écoles publiques : Il reste à devoir par la commune utilisatrice 100 % du restant à charge de la commune d'implantation du service hors périodes d'ouvertures de ses propres structures d'accueil.*
 2. *La commune organisatrice s'engage à se rapprocher du gestionnaire pour connaître le nombre d'inscrits et en informer la commune utilisatrice.*
 3. *Lorsqu'une activité nouvelle est organisée par une commune gestionnaire, il est impératif d'en avvertir les autres communes.*
- Mutualisation

La commission intercommunale a évoqué la possibilité de mutualiser les services à l'enfance et la jeunesse sur 4 communes – Somloire, La Plaine, Les Cerqueux et Coron. La commission n'est pas favorable en raison de la difficulté à gérer.

Voirie – Urbanisme

Droit de préemption urbain : le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les maisons situées 3, rue des Ouches, 15, rue des Ouches et 5, rue Amand Michaud.

Publicité : suite à la proposition de publicité dans le supplément immo-Angers du 25/11/2015 qui est distribué avec le Courrier de l'Ouest et Ouest France, le conseil municipal souhaite plutôt s'orienter vers une publicité dans les deux journaux mais aussi sur Internet avec plusieurs parutions. Un devis va être demandé.

Travaux : accord pour la création d'un piège à eau face au 23, rue Amand Michaud. 1 015.92 € pris en charge par la Communauté de Communes du Bocage.

Des devis sont en cours pour la réfection de la petite route de Somloire (voie communale) avec un tapis d'enrobé.

Plan d'eau : l'association « la gaule Cerquoise » va vider partiellement l'étang. Une société va passer un filet et trier les poissons. Pendant la période où le niveau de l'eau sera plus bas, les rochers seront ramenés sur les berges de l'étang et une estimation des travaux à réaliser dans les années à venir pourra être faite.

Terrain de foot : il faut installer les fourreaux pour les buts amovibles rapidement.

Bâtiments communaux

Salle du Cormier : le permis de construire pour le préau est arrivé en mairie. Les devis vont être demandés auprès de l'entreprise Brébion pour la maçonnerie et Uzureau pour la menuiserie.

Cuisine cantine : le ballon d'eau chaude va être remplacé prochainement

Décorations UAC : Amélie Simonneau est chargée de faire les achats.

Affiche cinéma : A voir avec Familles Rurales si le cinéma est pérennisé.

Eglise : suite au contrôle de la société Bodet et aux remarques sur le beffroi qui tape sur le mur du clocher, deux devis ont été réalisés par cette société. La société Lussault va également faire une proposition avec une solution plus simple. Le dossier est mis en attente.

Eclairage basse consommation : 5 devis vont être demandés : AEDI, Cepy, Delestre, Boissinot et Onillon. En fonction des devis la commission proposera d'étaler ou non les travaux sur plusieurs années.

Jeux de boules : les normes d'accessibilité ont été transmises à l'entreprise Brébion.

Salle de sport : le chrono du basket est hors service et non réparable car trop vieux. Des devis sont en cours (Bodet et Lussault).

La commission devra étudier la demande faite par le foot pour l'organisation d'une soirée au mois de mars à la salle de sport.

Matériel : une balayeuse de pied de mur et une binette mécanique vont être laissées en démonstration pendant une semaine.

Foyer des jeunes : en ce qui concerne l'enrobé qui se détériore devant le foyer, il faut attendre un autre hiver avant d'intervenir.

Maison de l'enfance : la pelouse a été recollée le 02/11/2015 mais la source du problème n'est pas traitée. Renvoyer un courrier à l'entreprise Bouchet pour leur demander de traiter la cause du problème.

Questions diverses

Visite du député : M. Gilles Bourdouleix viendra visiter la commune le jeudi 12/11/2015 de 16h30 à 19h30. Le déroulement de la visite est le suivant :

16h30 : Accueil à la mairie
16h45 : Vival
17h00 : Garage Rullier
17h30 : TRS
18h00 : Ferme Benjamin Chaignaud
18h30 : Marmite
18h45 : Retour à la mairie pour un échange avec les élus et verre de l'amitié.

La Poste : la demande de mise à disposition d'un local est mise en attente jusqu'au mois de mars.

Intercommunalité : la demande d'avis sur la proposition de la CCID est reportée à la réunion de décembre.

Prochaine réunion le jeudi 3 décembre 2015

Réunion PLU le mardi 10/11/2015 à 14h30 avec les personnes publiques associées.

Réunion maire/adjoints le 30/11/2015